



Toiture en copropriete horizontale

Par **bidachot**, le **06/03/2013** à **21:13**

Bonsoir
J'habite une copropriété horizontale répartie en 4 blocs de 4 maisons accolées. Le R.d.C précise que l'entretien des toitures est à la charge des occupants de chaque bloc. Je souhaite faire effectuer un contrôle de l'état de ma toiture par un professionnel, puis-je demander à mes 3 voisins de participer aux frais correspondants ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **07/03/2013** à **08:33**

Bonjour,
Il faudra mettre cela à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale pour que ce soit voté.

Par **kataga**, le **07/03/2013** à **13:50**

Bonjour,
Sauf si vous êtes le syndic, ce n'est pas à vous de faire quoi que ce soit concernant les parties communes. Vous n'avez donc pas à faire effectuer ce contrôle et c'est au syndic mandaté par l'AG de faire le nécessaire ...